

# Comment créer une école à partir du néant

## ENSEIGNEMENT Le parcours n'a rien d'une sinécure

- Une toute nouvelle école vient d'ouvrir ses portes à Auderghem.
- Un groupe de parents est à l'origine de l'initiative.
- Ils se sont lancés car ils ne trouvaient pas d'établissement correspondant à leurs attentes pédagogiques.

Ce mardi, 80 élèves ont pris le chemin de la première école secondaire de Bruxelles qui applique les principes de la pédagogie Freinet (lire la définition ci-contre). L'établissement s'appelle « De l'autre côté de l'école » et se trouve à Auderghem. Cette rentrée scolaire représente l'aboutissement d'un travail collectif long de quatre ans...

Mais au fond, quels sont les ingrédients à rassembler pour sortir un établissement scolaire du néant ?

**1 Avoir un projet béton.** À l'origine de « L'autre côté de l'école », il y a un groupe de parents dont les enfants fréquentaient l'« Autre école », un établissement primaire pratiquant la pédagogie Freinet. Après la sixième primaire, il leur était impossible de trouver une école secondaire dans la capitale pour continuer dans la même lignée.

Pour ne pas renoncer à la « richesse de cette pédagogie », les parents s'associent et se démènent pendant plus de quatre ans. Un vrai « parcours du combattant » pour trouver un bâtiment, réunir des fonds, constituer une équipe pédagogique, remplir les critères de la Communauté française pour obtenir des subsides, etc.

**2 Créer une ASBL.** Le 15 octobre 2010, les parents de « L'autre côté de l'école » publient les statuts de leur ASBL. L'objectif est annoncé clairement : créer une école secondaire de type Freinet à Bruxelles.

Ce n'est pas la seule option existante. Un projet de nouvelle école secondaire peut aussi être proposé par un pouvoir organisateur gérant déjà au moins une école ou par

un particulier.

**3 Tâtonner.** « Comme il n'existe aucun mode d'emploi pour une telle création, nous avons repris une méthode chère à Cé-

lestin Freinet : le tâtonnement, expliquent les parents, de l'école d'Auderghem. Et c'est ainsi que, de fil en aiguille, nous avons entrepris à la fois des contacts politiques – tant au niveau communal que communautaire –, pédagogiques – pour réunir une équipe et réfléchir au projet d'établissement de la future école –, mais aussi administratifs – pour connaître les critères auxquels doit répondre l'ouverture d'un tel établissement. » Des démarches longues et compliquées, comme en témoignent les visages – heureux mais fatigués – des fondateurs de « L'autre côté de l'école » en ce jour de rentrée.

**4 Être reconnu par la Communauté française.** Les pouvoirs organisateurs qui souhaitent ouvrir une nouvelle école doivent introduire une demande de subvention auprès de l'Agers : l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche à la Communauté française.

L'établissement doit s'engager à respecter une série de dispositions : « le décret mission, le décret sur les chances égales d'émancipation sociale, l'engagement de personnel qualifié dont les diplômes sont reconnus officiellement », énumère-t-on à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais encore : « Au niveau pédagogique, une nouvelle école s'engage à avoir un projet d'établissement, à mettre en place les grilles-horaires des élèves, à faire passer les épreuves... »

La nouvelle école sera bien entendu visitée par le Service général de l'Inspection. De plus, des vérificateurs viendront juger de la conformité de l'établissement aux exigences de salubrité et d'hygiène. Au premier octobre, la Direction générale de l'enseignement obligatoire contrôlera le nombre d'élèves.

Parlons-en, du nombre de places : pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une nouvelle école, les fondateurs doivent théoriquement accueillir 450 élèves. Cette norme est toutefois réduite à 60 dans le cas d'un établissement dont la création a été autorisée afin de répondre à la croissance démographique.

**5 Élaborer un business plan.** Une fois l'autorisation accordée, les fondateurs de « L'autre côté de l'école » se lancent dans l'élaboration d'un business plan sur une période de trente ans. Les subsides de la Communauté française leur permettent principalement de payer les salaires des profs. La Communauté garantit également l'emprunt

que le pouvoir organisateur a dû contracter pour acheter le bâtiment.

**6 Se faire connaître.** Créer un site, assister à des colloques, organiser des réunions... L'école doit faire parler d'elle pour remplir ses classes et, surtout, gagner en crédibilité et obtenir la confiance des parents.

À « L'autre côté de l'école », ce mardi, le

pari semblait réussi. L'établissement compte bien ouvrir, progressivement, un cursus secondaire complet, avec 500 élèves minimum. Si les fondateurs affirment avoir connu dans ce parcours « *des hauts et des bas, des moments d'euphorie et de découragement* », à en juger par les mines réjouies à l'occasion de cette première rentrée, le jeu semble en avoir valu la chandelle. ■

**ANN-CHARLOTTE BERSIPONT**

## FREINET

### Pédagogie active

Le mouvement Freinet s'est développé au XX<sup>e</sup> siècle dans une quarantaine de pays, sous l'impulsion du pédagogue français Célestin Freinet. Henry Landrois, membre

d'Education populaire, le mouvement Freinet belge, en rappelle les grands principes : « *Il y a trois axes. Le premier est celui de l'expression personnelle. L'enfant est invité à s'exprimer de manière libre. Le second est celui de la communication, dans la classe mais aussi vers l'exté-*

*rieur, comme les parents. Enfin, la socialisation est essentielle, l'enfant apprend à vivre en groupe.* » Une dizaine d'écoles se revendiquent de cette pédagogie à Bruxelles et en Wallonie, notamment à Liège et Louvain-la-Neuve.

A.-C.B.